

**DELIBERATION N°DCP2020_0746****LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le mardi 01 décembre 2020 à 09 h30
à l'île de La Réunion en visioconférence*

sous la présidence de :

Monsieur DIDIER ROBERT, Président du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 14*

*Nombre de membres
présents : 9*

*Nombre de membres
représentés : 0*

*Nombre de membres
absents : 5*

Présents :

ROBERT DIDIER
RIVIERE OLIVIER
COSTES YOLAINE
PAYET VINCENT
PATEL IBRAHIM
ABOUBACAR BEN VITRY FAOUZIA
K'BIDI VIRGINIE
PROFIL PATRICIA
HOARAU JACQUET

Représenté(s) :

Absents :

MOUTOUCOMORAPOULE SYLVIE
PICARDO BERNARD
FOURNEL DOMINIQUE
ANNETTE GILBERT
VIENNE AXEL

*Le Président,
Didier ROBERT*

RAPPORT /DAE / N°109221
OCTROI DE MER : POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION À
L'IMPORTATION



Séance du 1 décembre 2020
Délibération N°DCP2020_0746
Rapport /DAE / N°109221

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**OCTROI DE MER : POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF
D'EXONÉRATION À L'IMPORTATION**

- Vu** la décision (UE) n°2019/664 du Conseil de l'Union Européenne du 15 avril 2019,
- Vu** la décision n°940/2014/UE du Conseil de l'Union Européenne du 17 décembre 2014,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le budget de l'exercice 2020,
- Vu** la loi n°2015-762 du 29 juin 2015 relative à l'octroi de mer modifiant la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004,
- Vu** la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 modifiant la loi du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer,
- Vu** le décret n°2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, modifiée par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015,
- Vu** la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2015 (DAE/20150017),
- Vu** la délibération N° DAP 2018_0006 en date du 16 février 2018 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente, complétée par délibération N° DAP 2018_0037 du 19 décembre 2018,
- Vu** la délibération N° DAP 2020_0010 en date du 06 avril 2020,
- Vu** les délibérations de la Commission Permanente du Conseil Régional des 04 août 2015 (DAE/20150523), 13 octobre 2015 (DAE/20150819), 03 novembre 2015 (DAE/2015102125), 29 mars 2016 (N° DCP 2016_0063), 08 novembre 2016 (N°DCP 2016_0674), du 27 juin 2017 (N° DCP 2016_0336), du 12 décembre 2017 (N° DCP 2017_1073), du 12 juin 2018 (N° DCP 2018_0253A), du 2 juillet 2019 (N° DCP 2019_0342), du 06 avril 2020 (N°DAP2020_0010) et du 13 octobre 2020 (N°DCP2020-0474),
- Vu** le rapport N° DAE / 109221 de Monsieur le Président du Conseil Régional,
- Vu** l'avis de la Commission Economie et Entreprises du 24 novembre 2020,

Considérant,

- la volonté de Conseil Régional de poursuivre l'amélioration du dispositif d'exonération d'octroi de mer à l'importation,
- les demandes des entreprises,

- les éléments transmis par les demandeurs,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver les propositions de modification de la liste des intrants exonérés de l'octroi de mer à l'importation pour la prise en compte de l'eau de coco congelée et de la laine de coton ;
- de valider la liste des intrants ainsi modifiée figurant en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**